

une vacance à la Cour internationale de Justice et les discussions informelles sur le conflit qui continue de faire rage dans les territoires occupés par Israël se poursuivirent.

Avec la fin du débat sur l'incident libyen le 11 janvier, l'attention se reporta sur la Namibie. Les participants s'arrêtèrent un long moment sur la direction à donner au Secrétaire général pour lui permettre de préparer son rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 435. Les cinq membres permanents firent montre d'une solidarité inhabituelle en cherchant à obtenir une réduction des coûts d'opération du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), chargé de superviser l'application de la résolution 435. Ils firent valoir que le budget prévu à l'origine pour le Groupe avait pris de l'ampleur et ne reflétait pas les développements survenus récemment en Afrique du sud-ouest, comme la conclusion de l'accord tripartite qui avait amélioré les chances de réussite du plan. De l'autre côté, le Mouvement des pays non alignés, les États de la ligne de front, la SWAPO et les États africains membres du Conseil cherchèrent à maintenir et même à augmenter la taille du Groupe pour faire contre-poids au renforcement des forces policières et paramilitaires en Afrique du Sud depuis 1978.

Le Canada reconnut que le coût élevé de l'opération pourrait grever les ressources de l'ONU, déjà hypothéquées par des demandes d'établissement de nouvelles opérations de maintien de la paix, et possiblement empêcher l'Organisation de répondre aux requêtes en ce sens à l'avenir; il soutint néanmoins que l'efficacité de la force devait primer, à n'importe quel prix. Pour assouplir quelque peu la position de négociation de plus en plus rigide adoptée par les cinq membres permanents et par les États de la ligne de front et le Mouvement des pays non alignés, le Canada rechercha un libellé qui aille dans le sens des préoccupations des deux parties et brise l'impasse. Finalement, la résolution 629 priant le Secrétaire général de préparer son rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 435 fut adoptée par consensus le 16 janvier.

Le 23 janvier, le Secrétaire général présenta son rapport de 23 pages (S/20412) dans lequel il recommandait d'apporter un certain nombre de changements au plan original, dont le renforcement des forces policières (de 360 à 500) et l'augmentation du nombre d'observateurs militaires (de 200 à 300). Mais le changement le plus controversé fut la consolidation et la rationalisation des opérations du GANUPT de façon à réduire de sept à trois le nombre des bataillons d'infanterie. Le Secrétaire général expliqua que la réduction effective serait moins importante qu'il n'y paraissait au premier abord puisque les trois bataillons restants seraient plus gros que ceux prévus en 1978 et que